Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Tailleur Homme, veuillez visiter :
bptailleurhomme.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Tailleur Homme

Gestion et organisation du fonctionnement d'une PME

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-VSM-U31** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d'un litige contractuel (4 questions) **Page 3**

2. Analyse managériale et stratégique (4 questions) **Page 7**

3. Analyse économique et financière (3 questions) **Page 10**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 13**

Sujet officiel (PDF) : https://bptailleurhomme.fr/assets/annales/bp-tailleur-homme/Gestion et organisation d'une PME/2026/BP Vêtement sur Mesure – Tailleur Homme - Gestion et organisation d'une PME - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

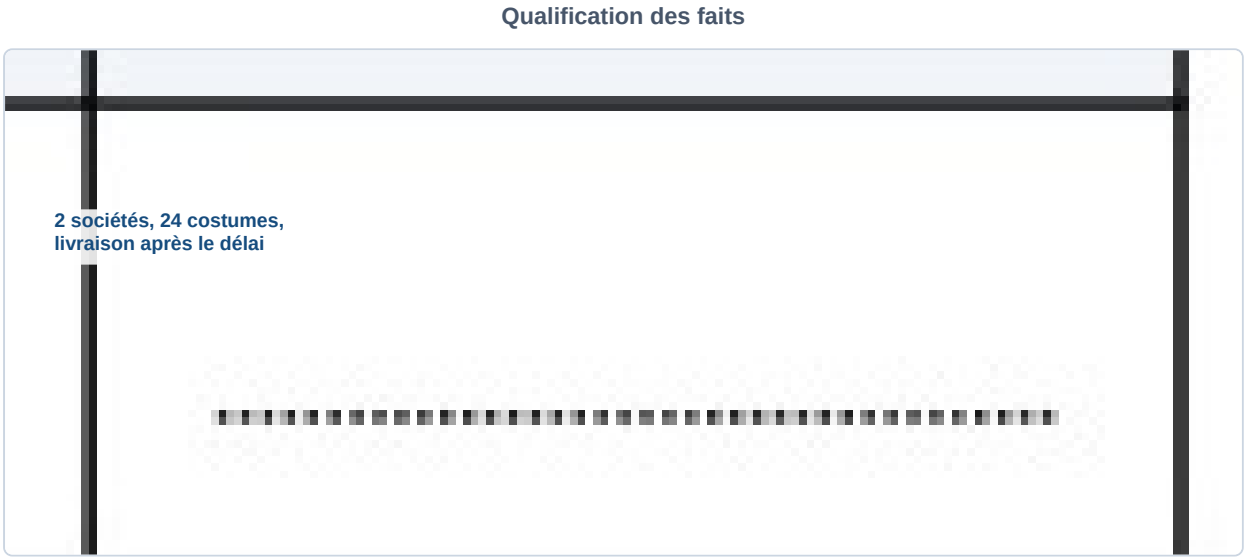
1. Analyse juridique d’un litige contractuel

La Maison Lenoir Tailleur a livré après la date convenue une commande professionnelle de 24 costumes, et la société Événementiel Rhône réclame le remboursement du prix ainsi que l’indemnisation de ses frais de remplacement. Le dossier fournit les faits du contrat, les extraits du Code civil et l’arrêt Chronopost pour conduire un raisonnement juridique et proposer une réponse motivée.

Qualification juridique des faits

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les parties, le contrat conclu et les faits à l’origine du litige. Distinguez les éléments certains des demandes formulées par la société Événementiel Rhône.

La Maison Lenoir Tailleur, prestataire constitué en SARL, et Événementiel Rhône, société cliente, ont signé le 2 septembre 2025 un contrat professionnel de confection sur mesure portant sur 24 costumes, pour 36 000 € HT. La livraison était prévue au plus tard le 30 novembre, avant une manifestation annoncée le 3 décembre. La livraison a eu lieu le 14 décembre et l’acompte prévu a été versé, mais son montant n’est pas établi. Le client déclare avoir acheté des tenues de remplacement pour 8 400 € HT et produit une facture. Ces frais et le remboursement intégral du prix sont des demandes, non des sommes déjà reconnues comme dues.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Contrat professionnel de confection sur mesure livré en retard. Les frais de remplacement et le remboursement total sont des prétentions à vérifier.

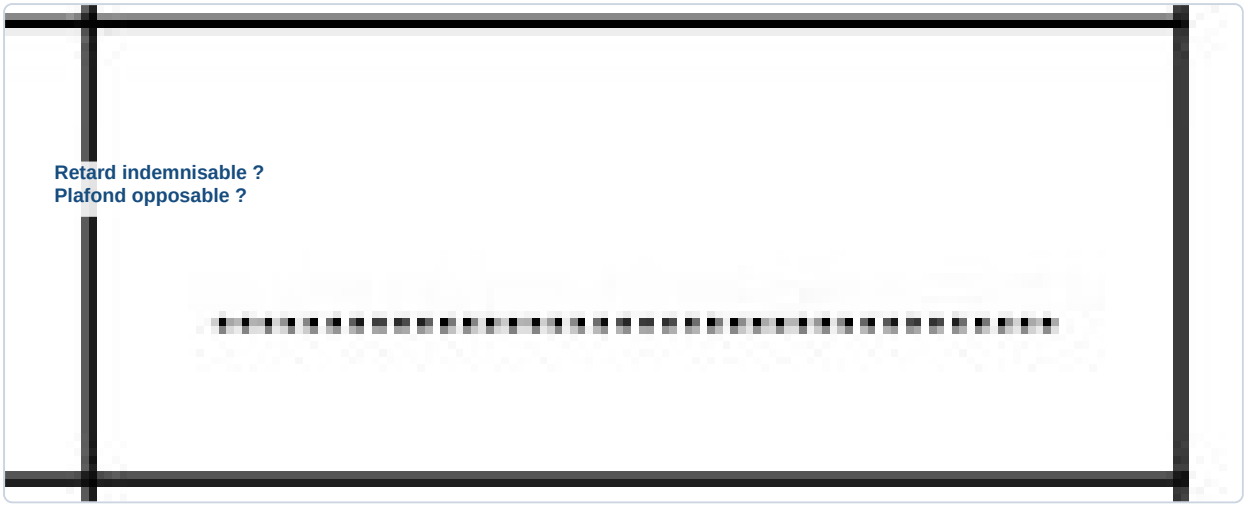
Problème de droit

Question 1.2. Formulez le problème de droit auquel doit répondre la Maison Lenoir Tailleur au sujet du retard de livraison et de la clause limitant l’indemnisation.

> Le retard de livraison engage-t-il la responsabilité de la Maison Lenoir Tailleur lorsque la date de la manifestation, annoncée au contrat, rendait le délai déterminant ? La clause plafonnant l’indemnisation aux sommes déjà versées peut-elle être écartée si elle prive de sa substance

l'obligation essentielle du prestataire ? Il faut aussi déterminer si les frais de remplacement constituent un préjudice réparable, compte tenu de leur preuve et de leur prévisibilité lors de la conclusion du contrat.

Problème de droit



✓ RÉPONSE À RETENIR

Le retard ouvre-t-il droit à réparation et le plafond contractuel peut-il être écarté au regard de l'article 1170 du Code civil ?

Règles de droit applicables

Question 1.3. Exposez les règles de droit applicables à partir des extraits du DT 1 : force obligatoire du contrat, sanctions de l'inexécution, conditions de réparation du préjudice et portée de l'article 1170 du Code civil. Expliquez l'apport de l'arrêt de la Cour de cassation reproduit dans le dossier et les limites de son rapprochement avec les faits.

- **Article 1103 :** le contrat légalement formé s'impose aux parties, notamment pour le délai convenu.
- **Articles 1217 et 1231-1 :** le créancier peut demander les sanctions compatibles, dont réparation du retard, sauf force majeure. L'article 1217 prévoit aussi l'exécution forcée, la réduction du prix ou la résolution.
- **Article 1231-3 :** le préjudice doit, en principe, avoir été prévu ou prévisible lors du contrat, sauf faute lourde ou dolosive.
- **Article 1170 :** une clause qui vide l'obligation essentielle de sa substance est réputée non écrite. Dans l'arrêt Chronopost, la limitation a été écartée car elle contredisait l'engagement essentiel de célérité. Cet arrêt relatif au transport éclaire l'analyse, sans trancher automatiquement le présent litige.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Le retard peut être réparé si le préjudice est établi et, en principe, prévisible. Une clause neutralisant l'obligation essentielle peut être écartée.

Application et solution motivée

Question 1.4. Appliquez ces règles aux faits. Indiquez si la société Événementiel Rhône peut demander réparation, si la clause contractuelle peut être contestée et quels éléments devront être vérifiés avant toute indemnisation. Terminez par une proposition de réponse motivée que la Maison Lenoir Tailleur pourrait adresser à son client.

Le retard est établi : les costumes sont arrivés après la manifestation annoncée au contrat. Les frais de remplacement de 8 400 € HT peuvent être réclamés, mais il faut vérifier leur paiement, leur nécessité et leur lien direct avec le retard. La date de l'événement rend le remplacement prévisible, sans établir à elle seule que son montant entier est indemnisable. Il faut aussi examiner l'acompte, les échanges après le retard, l'existence d'un autre préjudice et une éventuelle force majeure. La clause peut être contestée si le délai constituait une obligation essentielle et si le plafond la neutralise. Le remboursement total n'est pas automatique : la résolution et la restitution des costumes doivent être examinées.

Réponse proposée : « Nous reconnaissons le retard et examinons votre demande au vu des justificatifs. Merci de confirmer le règlement des tenues de remplacement et de nous transmettre les éléments établissant les conséquences subies. Nous vérifierons également les conditions d'application de la clause et reviendrons vers vous après examen. »

Solution motivée



✓ RÉPONSE À RETENIR

Indemnisation possible du préjudice direct prouvé et prévisible. Ni le plafond ni le remboursement intégral ne s’appliquent automatiquement.

2. Analyse managériale et stratégique

La gérance veut consolider le positionnement de la PME et répondre à l'augmentation des demandes. Les documents décrivent ses ressources, son organisation, le marché local, les évolutions de l'environnement et deux options de développement : un outil numérique ou le recrutement d'un salarié qualifié.

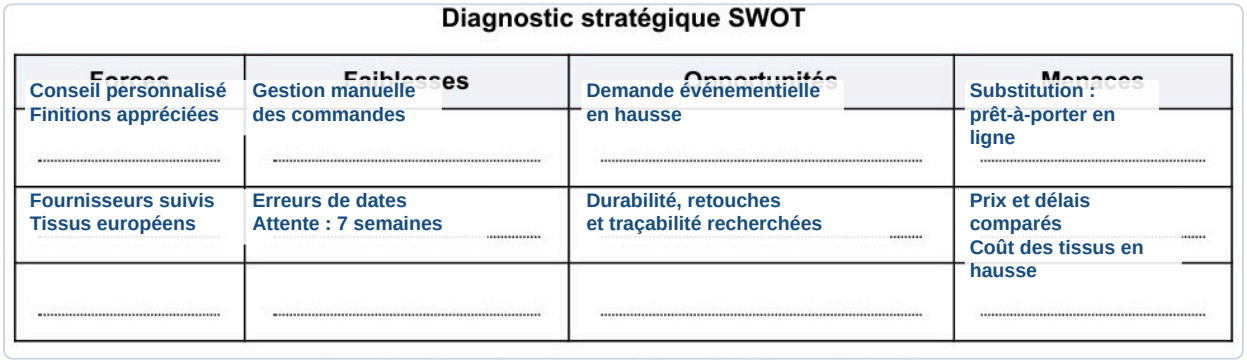
Diagnostic SWOT

Question 2.1. Réalisez un diagnostic SWOT de la Maison Lenoir Tailleur en présentant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Reliez chaque élément à une donnée ou à un fait du dossier.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Conseil personnalisé et finitions appréciées.	Rendez-vous et commandes gérés manuellement.	Demande en hausse pour les cérémonies et événements professionnels.	Vêtements standardisés en ligne : solution de substitution.
Relations suivies avec des fournisseurs spécialisés et achat de tissus européens.	Erreurs occasionnelles de transmission des dates ; attente moyenne de 7 semaines.	Intérêt croissant pour la durabilité, les retouches et la provenance des matières.	Clients plus sensibles aux prix et aux délais ; tissus plus chers en 2025.

La qualité et le conseil différencient la PME. Pour profiter de la demande, elle doit fiabiliser son organisation et tenir compte de la pression concurrentielle sur les prix et les délais.

SWOT complété sur le document réponse



✓ RÉPONSE À RETENIR

Atouts : qualité, conseil et fournisseurs suivis. Priorités : fiabiliser l'organisation et saisir la hausse de la demande, face à la concurrence en ligne et à la pression sur les prix et les délais.

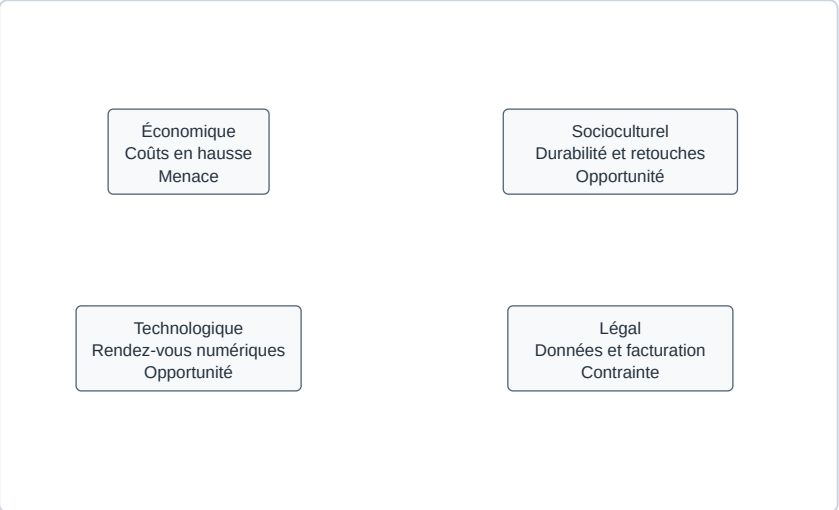
Analyse PESTEL

Question 2.2. Présentez une analyse PESTEL en identifiant au moins un facteur pertinent pour quatre dimensions différentes. Pour chaque facteur, précisez s'il constitue principalement une opportunité ou une menace pour l'entreprise et justifiez votre réponse avec le DT 2.

Quatre facteurs documentés influencent l'activité :

- **Économique, menace :** hausse des prix des tissus et fournitures en 2025 ; les clients comparent davantage les prix.
- **Socioculturel, opportunité :** intérêt croissant pour la durée d'usage, les retouches et la provenance des matières, en cohérence avec le sur-mesure.
- **Technologique, opportunité :** les rendez-vous et la communication se déplacent vers les outils numériques, qui peuvent améliorer le suivi.
- **Légal, contrainte et menace :** les contrats, la facturation et la protection des données clients doivent respecter les obligations applicables.

Facteurs PESTEL documentés



Facteurs cités dans le DT 2, avec leur effet principal pour la PME.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Opportunités : attentes de durabilité et numérisation des services. Menaces ou contraintes : hausse des coûts, comparaison des prix et respect des obligations légales.

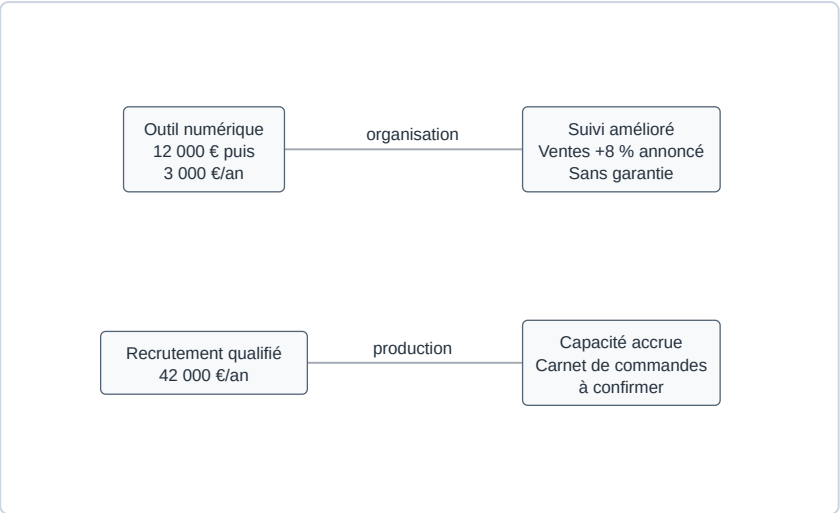
Comparaison des options

Question 2.3. Analysez les deux options envisagées par la gérance : investir dans un outil de prise de rendez-vous et de suivi des commandes, ou recruter un salarié qualifié supplémentaire. Comparez leurs apports attendus, leurs limites et leur cohérence avec le positionnement de la PME.

Option	Apports et cohérence	Limites
Outil numérique	Facilite les rendez-vous, rappels et suivi, tout en préservant l'essayage et le conseil en présence.	12 000 € de mise en place puis 3 000 € par an ; hausse des ventes annoncée sans garantie et capacité de production presque atteinte si la hausse se réalise.
Recrutement qualifié	Accroît la capacité et peut contribuer à réduire l'attente de 7 semaines.	42 000 € par an ; nécessite un carnet de commandes suffisant et une intégration organisée.

La hausse potentielle de 8 % représente 38 400 € de chiffre d'affaires, soit 518 400 € au total, à seulement 1 600 € de la capacité actuelle estimée à 520 000 €. L'outil paraît prioritaire pour fiabiliser le suivi, mais le recrutement sera à réexaminer si la demande dépasse durablement cette capacité.

Comparaison des options de développement



Comparaison des effets attendus et des principales conditions de chaque option.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Priorité à l'outil numérique pour fiabiliser le suivi. Réexaminer le recrutement si la demande confirmée dépasse durablement la capacité actuelle.

Préconisations

Question 2.4. Formulez deux préconisations hiérarchisées pour les douze prochains mois. Pour chacune, indiquez l'objectif poursuivi, les moyens ou précautions nécessaires et au moins un indicateur permettant d'en suivre les effets.

1. **Priorité 1, déployer l'outil numérique :** simplifier les rendez-vous, rappels et suivi des commandes. Prévoir une formation, contrôler les données et protéger leur confidentialité. Suivre les erreurs de dates, le délai moyen d'attente et l'évolution des ventes.
2. **Priorité 2, préparer un recrutement conditionnel :** examiner chaque trimestre le carnet de commandes et la capacité. Recruter si la demande durable approche ou dépasse la capacité actuelle de 520 000 € de chiffre d'affaires annuel. Organiser l'intégration et suivre le chiffre d'affaires, le délai d'attente et les commandes en attente.

Priorités de développement sur douze mois

Mois 1 à 3	Mettre en place l'outil, former l'équipe et sécuriser les données.
Mois 4 à 6	Mesurer les erreurs de dates, les délais et l'évolution des ventes.
Mois 7 à 9	Réévaluer le carnet de commandes et la capacité de production.
Mois 10 à 12	Décider d'un recrutement si la demande durable le justifie.

Calendrier proposé, avec recrutement conditionné aux indicateurs de demande et de capacité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

1. Numériser le suivi et mesurer les effets. 2. Recruter seulement si le carnet de commandes confirme un besoin durable au regard de la capacité actuelle.

3. Analyse économique et financière

À partir des données comptables 2025 et des informations sur le marché local, le candidat mesure la rentabilité et la marge de sécurité de la Maison Lenoir Tailleur. Il calcule également sa part de marché et mobilise les données de demande et de capacité pour justifier une option de développement.

Indicateurs de rentabilité

Question 3.1. Pour l'exercice 2025, calculez la marge sur coûts variables, le taux de marge sur coûts variables et le taux de résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires. Interprétez brièvement ces deux taux.

Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables : 480 000 - 216 000 = 264 000 €. Le taux de marge sur coûts variables est 264 000 / 480 000 × 100 = 55 %. Le taux de résultat d'exploitation est 36 000 / 480 000 × 100 = 7,50 %. Ainsi, 55 % du chiffre d'affaires contribue à couvrir les charges fixes puis le résultat ; le résultat d'exploitation représente 7,50 % des ventes.

DR 2 complété : indicateurs de rentabilité

Calculs de gestion pour l'exercice 2025

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Marge sur coûts variables	480 000 - 216 000	264 000 €
Taux de marge sur coûts variables	264 000 / 480 000 × 100	55 %
Taux de résultat d'exploitation	36 000 / 480 000 × 100	7,50 %
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires		
Marge de sécurité en valeur		
Marge de sécurité en pourcentage du chiffre d'affaires		

À compléter par le candidat à partir du DT 3

✓ RÉPONSE À RETENIR

Marge sur coûts variables : 264 000 € ; taux de marge sur coûts variables : 55 % ; taux de résultat d'exploitation : 7,50 %.

Seuil de rentabilité et marge de sécurité

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité 2025 en chiffre d'affaires, puis la marge de sécurité en valeur et en pourcentage du chiffre d'affaires. Indiquez si l'activité 2025 se situe au-dessus du seuil de rentabilité.

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Seuil de rentabilité	228 000 / (264 000 / 480 000)	414 545,45 €
Marge de sécurité en valeur	480 000 - 414 545,45	65 454,55 €
Marge de sécurité en pourcentage	65 454,55 / 480 000 × 100	13,64 %

Le chiffre d'affaires 2025 dépasse le seuil de rentabilité de 65 454,55 €. L'activité est donc au-dessus du seuil, avec une marge de sécurité de 13,64 % du chiffre d'affaires.

DR 2 complété : seuil et marge de sécurité

Calculs de gestion pour l'exercice 2025

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Marge sur coûts variables	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Taux de résultat d'exploitation	.....	.....
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	228 000 : 000	414 545,45 €
Marge de sécurité en valeur	480 000 -	65 454,55 €
Marge de sécurité en pourcentage du chiffre d'affaires	65 454,55 / 480	13,64 %

À compléter par le candidat à partir du DT 3

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité : 414 545,45 € ; marge de sécurité : 65 454,55 €, soit 13,64 %. L'activité dépasse le seuil.

Part de marché et choix de développement

Question 3.3. À partir du marché local estimé dans le DT 2, calculez la part de marché de la Maison Lenoir Tailleur en 2025. En tenant compte de ce résultat et des données de demande et de capacité du dossier, indiquez quelle option de développement paraît prioritaire et justifiez votre choix.

La part de marché est de 480 000 / 2 400 000 × 100 = 20 %. L'outil numérique paraît prioritaire : il répond aux erreurs de suivi et son potentiel de hausse de 8 % porterait le chiffre d'affaires à 518 400 €, juste sous la capacité actuelle de 520 000 €. La marge disponible ne serait alors que de 1 600 €. Le coût de l'outil est de 12 000 € puis 3 000 € par an, contre 42 000 € par an pour le recrutement. Il faut suivre les ventes et le délai d'attente de sept semaines, puis recruter si la demande confirmée dépasse la capacité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Part de marché : 20 %. Priorité à l’outil numérique, puis au recrutement si la demande confirmée dépasse la capacité disponible.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve U31 du BP Vêtement sur mesure, option tailleur homme, session 2026, porte le code 26-BP-VSM-U31, dure trois heures et vaut coefficient 2. À partir du cas de la Maison Lenoir Tailleur, elle évalue le raisonnement juridique sur un litige de livraison, le diagnostic stratégique et les choix de gestion, ainsi que le calcul d'indicateurs de rentabilité, de seuil et de part de marché.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La marge sur coûts variables est égale au chiffre d'affaires diminué des charges variables.
- Le taux de marge sur coûts variables se calcule en divisant la marge sur coûts variables par le chiffre d'affaires.
- Le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires se calcule en divisant les charges fixes par le taux de marge sur coûts variables.
- La part de marché est le chiffre d'affaires de l'entreprise divisé par celui du marché, puis multiplié par 100.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, distinguez les faits établis, les demandes du client et les préjudices restant à prouver.
- Reliez chaque élément du SWOT et du PESTEL à un fait ou à une donnée précise du dossier.
- Présentez les formules et les calculs avec leurs unités, puis interprétez les résultats dans le contexte de la PME.
- Justifiez les préconisations en tenant compte des coûts, de la demande et de la capacité de production.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité avec le taux de marge sur coûts variables ?

Divisez les charges fixes par le taux de marge sur coûts variables exprimé en nombre décimal. Pour 2025, le calcul est 228 000 € ÷ 0,55, soit un seuil de rentabilité d'environ 414 545,45 € de chiffre d'affaires.

Q : Comment interpréter la marge de sécurité dans cette épreuve ?

La marge de sécurité est l'écart entre le chiffre d'affaires réalisé et le seuil de rentabilité. En 2025, elle vaut environ 65 454,55 €, soit 13,64 % du chiffre d'affaires : l'activité se situe donc au-dessus du seuil.

Q : Comment organiser le temps et tenir compte du barème ?

L'épreuve dure trois heures et totalise 20 points : 7 en analyse juridique, 7 en analyse managériale et stratégique, et 6 en analyse économique et financière. Complétez et rendez les documents réponses DR 1 et DR 2 avec la copie.

Q : Qu'est-ce qui est attendu pour obtenir les points de calcul et d'analyse ?

Faites apparaître les formules, les étapes de calcul et les unités, puis interprétez les résultats. Les pourcentages demandés sur DR 2 sont arrondis au centième, et chaque préconisation doit être justifiée par les données du dossier.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bptailleurhomme.fr/assets/annales/bp-tailleur-homme/Gestion et organisation d'une PME/2026/BP Vêtement sur Mesure – Tailleur Homme - Gestion et organisation d'une PME - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Vêtement sur Mesure – Tailleur Homme : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.